CSTC

WTCB

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION

ETABLISSEMENT RECONNU PAR APPLICATION DE L'ARRETE-LOI DU 30 JANVIER 1947

- Station expérimentale : B-1342 Limelette, avenue P. Holoffe, 21 — Tél : (32) 2 655 77 11 — Fax : (32) 2 653 07 29
- Bureaux : B-1932 Sint-Stevens-Woluwe, Lozenberg, 7 — Tél : (32) 2 716 42 11 — Fax : (32) 2 725 32 12
- Siège social : B-1000 Bruxelles, rue du Lombard, 42 — Tél : (32) 2 529 81 00 — Fax : (32) 2 529 81 10

TVA n° : BE 407.695.057

LABORATOIRE : CH Chimie du Bâtiment	**RAPPORT D'ESSAIS**	N° DE, ATA, RE : DE 670X463 IAa N° Labo 11/5952 N° Echantillon 2011-37-018

DEMANDEUR : DEPRO PROFILES
Kazerneweg 10
BE - 7780 KOMEN

Personnes contactées :	**- Demandeur -**	**- CSTC -**
	Christophe Caenepeel	Marc Lor

Essais effectués : Evaluation d'un revêtement pour plafond selon le Décret Français n° 2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leur émissions de polluants volatils

Références :

NBN EN ISO 16000-9 : 2006 – Air intérieur – Partie 9 : Dosage de l'émission de composés organiques volatils de produits de construction et d'objets d'équipement – Méthode de la chambre d'essai d'émission.

ISO 16000-6 : 2004 – Air intérieur – Dosage des composés organiques volatils dans l'air intérieur des locaux et enceintes d'essai par échantillonnage actif sur le sorbant actif Tenax TA®, désorption thermique et chromatographie gazeuse utilisant MS/FID.

ISO 16000-3 : 2001 – Air Intérieur – Partie 3 : Dosage du formaldéhyde et d'autres composés carbonylés – Méthode par échantillonnage actif.

ISO 16000-11 : 2006 – Air Intérieur – Partie 11 : Dosage de l'émission de composés organiques volatils de produits de construction et d'objets d'équipement – Echantillonnage, conservation des échantillons et préparation d'échantillons pour essai.

Date et référence de la demande	:	10.06.2011
Date de réception de(s) échantillon(s)	:	13.09.2011 – Maëstro Revêtement plafond
Date de(s) (l')essai(s)	:	23.09.2011 – 21.10.2011
Date d'établissement du rapport	:	24.11.2011

Ce rapport contient **4** pages, numérotées de **1/4** à **4/4 et 1 annexe**. Il ne peut être reproduit que dans son ensemble.
Sur chaque page figurent le cachet du laboratoire (en rouge) et le paraphe du chef de laboratoire.
Les résultats et constatations ne sont valables que pour les échantillons testés.

- ☐ Pas d'échantillon
- ☐ Echantillon(s) ayant subi un essai destructif
- ☑ Echantillon(s) évacué(s) de nos laboratoires 60 jours calendriers après l'envoi du rapport, sauf demande écrite de la part du demandeur

Chef de projet
«Chimie du Bâtiment»

M. Lor, dr.

Chef de laboratoire

C.S.T.C. «Chimie du Bâtiment» CH W.T.C.B.

P. Steenhoudt, ir.